



Prévent'Est

IPRP Formation

MOINS DE 300 SALARIES

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Connaître les missions du CSE en matière de SSCT

Prévenir les risques dans l'entreprise
Etudier les incidents et apporter les solutions correctives

PREREQUIS

Aucun

PUBLIC

Membre(s) (ou futur) du CSE, membre(s) de la SSCT, animateur(s) sécurité, préventeur(s), infirmier(e) du travail

Dirigeants

Responsables RH

Formations CSE économiques et SSCT
Société Agréé Arrêté Préfectoral n°2020/137-138
IPRP Intervenant en Prévention de Risques Professionnels (enregistrement DIRECCTE 43/2019).
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44550053055 préfet de la région GRAND EST

NOUS CONTACTER

contact@preventest.com

<https://www.preventest.com>

06 81 47 83 73

FORMATION REGLEMENTAIRE SSCT

Durée/rythme :

3 jours (21h)

Objectifs participants

A l'issue de la formation, le stagiaire connaît l'essentiel des missions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail ; il a développé sa capacité à être force de proposition en matière de prévention des risques professionnels

Présentation de la formation

Auto-diagnostic

Présentation des stagiaires

Missions du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Accident du travail et maladie professionnelle

Définitions

Statistiques AT/MP 2019 pour la branche professionnelle de l'entreprise

Mécanisme d'apparition d'un dommage

L'alerte en cas de danger grave et imminent

Tarification des entreprises et coût des AT, maladies professionnelles

Responsabilités

Déceler et mesurer les risques professionnels

Les risques de la branche professionnelle, de l'entreprise

Les risques Psycho-Sociaux (RPS)

L'évaluation des risques professionnels, document unique, DUERP

La pénibilité

Analyser les conditions de travail

La visite des locaux

L'étude de poste

L'enquête

L'arbre des causes

Prévenir les risques professionnels

Les principes généraux de prévention

Les différents enjeux

Les acteurs internes et externes de l'entreprise

Les indicateurs santé, sécurité au travail (Taux de fréquence, de gravité)

Le droit d'alerte, le droit de retrait

Améliorer les conditions de travail

Les engagements de l'employeur

Apport de l'ergonomie

Inspections en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail

Promotion de la santé, sécurité et conditions de travail

Le handicap au travail

Travaux pratiques, évaluation

Une réunion du CSE consacrée à la SSCT

Questionnaires, jeux, quizz, mises en situation, préparation, visite, compte-rendu d'une visite dans l'entreprise (sur accord de l'employeur)

DOCUMENTS SUPPORT REMIS SUR CLE USB ET REMISE D'UNE ATTESTATION

Apports théoriques, méthodologiques, Etude de sinistralité, vidéos, diaporamas, études de cas, étude de documents, travaux pratiques. Documentation complète. Modèles de documents, nombreux outils liés à la mission. Sanction : Attestation de formation nominative (attestation d'assiduité). Moyens : Vidéoprojecteur, salle, tableau/ paperboard.

FINANCEMENT

Cette formation est prise en charge financièrement, par l'employeur